



ACADÉMIE DE MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ DU 4 OCTOBRE 2023 PORTANT DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL MÉDICAL DE L'ACADÉMIE DE MARTINIQUE

La Rectrice de l'Académie de Martinique
Chancelière de l'Université
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale

RECTORAT Service des affaires juridiques

Réf : SAJ NM/MV/DH/YM/ER/23/N°149

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, modifié ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat portant création des articles 5 à 18 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu le décret du Président de la République du 16 mars 2022 portant nomination de Madame Nathalie MONS, rectrice de la région académique de la Martinique, rectrice de l'académie de Martinique ;

Vu l'instruction du 9 juin 2023 relative à l'appel à candidatures des représentants du personnel aux conseils médicaux départementaux ;

Vu le procès-verbal de l'élection des représentants des personnels de l'académie de Martinique au conseil médical plénier lors du comité social académique en date du 22 septembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des représentants des personnels au conseil médical plénier de l'académie de Martinique est la suivante :

Rang	Représentants des personnels
1	Madame Marie-Line Hélène BRITHMER
2	Madame Anna Ella SABINO
3	Madame Annie ZAMANT

4	Madame Régine Gustave BELLAY
5	Madame Hélène JACOB
6	Monsieur Fabrice Jean-Philippe JAFFORY
7	Madame Sylvie Michèle OUKA
8	Monsieur Willy SELOI
9	Monsieur Christophe THEGAT
10	Madame Marie-Line Donatienne JOSEPH
11	Monsieur Pierre André AUDRAN
12	Madame Valérie Cyprien LEJUSTE
13	Monsieur Loïc Louis-Emmanuel DIAU
14	Madame Katia Christine CAYOL
15	Monsieur Miguel TIAN-SIO-PO

Article 2 : La durée du mandat des représentants des personnels est fixée à quatre ans.

Article 3 : La Secrétaire générale de l'académie de Martinique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Schoelcher, le 4 octobre 2023

